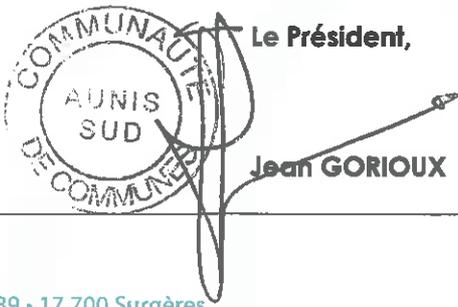


PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	38 puis 39 puis 38	41 puis 42 puis 40	
Présents / Membres titulaires :			
<p>MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Madame Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Madame Martine LLEU) – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara GAUTIER-SERUS – Joël LALOYAUX – Marie-France MORANT – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Philippe PISSOT (a reçu pouvoir de Madame Angélique PEINTRE) - Éric GUINOISEAU – Isabelle DECOURT - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN – Christelle GRASSO – Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT - Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ – Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON</p> <p>Madame Christelle GRASSO est arrivée à 18h 20 et n'a pas pris part à la première délibération. Monsieur Walter GARCIA (porteur d'un pouvoir) est parti à 18h 55 et n'a pas pris part aux 5 dernières délibérations.</p>			
Présent / Membre suppléant :			
<p>MM. Yannick BODAN – Richard MOREAU Mme Roxane GRIMAUD</p>			
Absents non représentés :			<p>MM. Emmanuel NICOLAS (excusé) – Steve GABET (excusé) – David CHAMARD (excusé) – Jean-Pierre SECQ - Younes BIAR – Laurent ROUFFET - Thierry BLASZEZYK Mme Alisson CURTY (excusée)</p>
Egalement présents à la réunion :			<p>Mesdames. Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Isabelle DESCHAMPS – Lydia JADOT – Annabelle GAUDIN – Pauline MENANT CHAVATTE – Amélie GRONDIN Monsieur Cédric BOIZEAU</p>
Secrétaire de séance :			<p>Affichage du procès-verbal en date du :</p> <p style="text-align: right;">Le Président, Jean GORIOUX</p> 
Monsieur Yannick BODAN			
Convocation envoyée le : 10 mars 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 10 mars 2021			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Conseil de développement de l'Aunis – Désignation des membres

2. FINANCES

2.1 Contributions aux organismes extérieurs – Année 2021

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques de La Perche – Surgères – Convention pour les études et travaux relatifs à l'aménagement du carrefour Chemin de la Perche et RD 911 bis – Autorisation de signature

3.2 Droit de préemption urbain - déclaration d'intention d'aliéner n°21U0002

3.3 Parc d'activités économiques Ouest 2 – Surgères – Vente d'un terrain (lot 17)

3.4 Parc d'activités économiques du Fief Girard (tranche 2) – Le Thou – Vente d'un terrain (lot 13)

4. MOBILITES

4.1 Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) – Position de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le cadre de la prise de compétence « mobilité »

4.2 Dispositif Rezo Pouce - Lancement de l'opération

4.3 Commission extracommunautaire « mobilité » - Désignation de deux nouveaux membres

5. SPORTS

5.1 Opération Vac'en sport – Tarification du printemps 2021 & modification du règlement intérieur

5.2 Volet sport – Subventions – Année 2021

6. CULTURE

6.1 Volet culture - Subventions – Année 2021

7. BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

7.1 Salle multisports de Surgères – Marchés de travaux - Attribution des lots

8. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Conseil de développement de l'Aunis -- Désignation des membres

Délibération n°2021-03-01

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- ⇒ Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- ⇒ Prend acte que la Communauté de Communes Aunis Atlantique devra délibérer dans les mêmes termes,
- Désigne les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil de Développement de l'Aunis pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2026
 - Madame Anne **FONTAINE**
 - ⇒ Madame Christine **DUKOURNEAU**
 - Madame Catherine **DESAGE**
 - Monsieur Jason **DUMAS**
 - Monsieur Frédéric **RAMBAUD**
 - ⇒ Monsieur Pascal **THEAS DOMENET**
 - Monsieur Alain **RAYMONDEAU**
 - ⇒ Monsieur Patrick **MARTIN**
 - ⇒ Monsieur Michel **DABOUT**
 - ⇒ Monsieur Jean **PARFAIT**
 - Madame Delphine **COURAPIED**
 - ⇒ Madame Anne-Marie **FILLOUX**
 - Madame Brigitte **PILLAUD**
 - ⇒ Madame Corinne **CAP**
 - ⇒ Monsieur Julien **GROUSSET**
 - ⇒ Monsieur Lénéaïc **GUIFFIER**
 - Monsieur Bertrand **BOISSINOT**
 - ⇒ Monsieur Xavier-Freddy **DURRELMAN**
 - ⇒ Monsieur Franck **DEVORT**
 - Monsieur Benoît **HERVE**
 - ⇒ Monsieur Jean-Noël **VANDENBOSSCHE**
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. FINANCES

2.1 Contributions aux organismes extérieurs – Année 2021

Délibération n°2021-03-02

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter des prévisions suivantes comme montants des contributions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre de l'année 2021 :
 - Syndicat Mixte Cyclad 2 770 000 €
 - Syndicat Mixte Soluris 8 100 €
 - Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin 210 000 €
 - Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis 50 514,50 €
 - Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin 255 €
 - Établissement Public Territorial de Bassin Charente 3 200 €

• Syndicat Mixte Charente Aval	141 325 €
• Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	4 440 €
• Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	96 310 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	9 800 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques de La Perche – Surgères – Convention pour les études et travaux relatifs à l'aménagement du carrefour Chemin de la Perche et RD 911 bis – Autorisation de signature

Délibération n°2021-03-03

Sur proposition de Monsieur Walter GARCIA, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide les termes de la Convention, pour les études et travaux relatifs à l'aménagement du carrefour Chemin de La Perche et RD 911 bis, à passer avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autoriser le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants,
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.2 Droit de préemption urbain - déclaration d'intention d'aliéner n°21U0002

Délibération n°2021-03-04

Sur proposition de Monsieur Walter GARCIA, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie totale de 16a 01ca, sis rue du Fief Girard à AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290), cadastré section AO n°85,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

3.3 Parc d'activités économiques Ouest 2 – Surgères – Vente d'un terrain (lot 17)

Délibération n°2021-03-05

Sur proposition de Monsieur Walter GARCIA, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec l'entreprise Aunis Funéraire représentée par Madame Sylvie PICHE et Monsieur Jacques GAY, ou avec toute société de crédit-bail de leur choix, ou avec

toute autre personne morale représentée par Madame Sylvie PICHE et Monsieur Jacques GAY, pour une partie du terrain (environ 1 700 m²) cadastré section AS n°589 (lot 17) d'une superficie de 2 259 m², sis sur le Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères, au prix de 28,00 € H.T. le m², soit 47 432,00 € H.T. et 56 918,40 € T.T.C.,

- Dit que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le projet de division établi par un géomètre-expert,
- Dit que les formalités liées à la division du terrain, à la pose du bornage, à la modification du parcellaire cadastral, et à la réalisation de la procédure de déclaration préalable seront prises en charge par la Communauté de Communes,
- Dit qu'une extension des réseaux de branchement des eaux usées et des eaux pluviales sera nécessaire, et sera prise en charge par l'acquéreur,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.4 Parc d'activités économiques du Fief Girard (tranche 2) – Le Thou – Vente d'un terrain (lot 13)

Délibération n°2021-03-06

Sur proposition de Monsieur Walter GARCIA, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec la SCI MORACEA représentée par Madame Maéva BONNOUVRIER et Monsieur Grégory BITARD, ou avec toute société de crédit-bail de leur choix, ou avec toute autre personne morale représentée par Madame Maéva BONNOUVRIER et Monsieur Grégory BITARD, pour un terrain cadastré section X N° 340, d'une superficie de 1 819 m² (lot 13), sis sur le Parc d'activités économiques du Fief Girard (Tranche 2) au Thou, au prix de 21,00 € H.T. le m², soit 38 199,00 € H.T. et 45 838,80 € T.T.C.,
- Dit que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,

- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le plan de bornage,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. MOBILITES

4.1 Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) – Position de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le cadre de la prise de compétence « mobilité »

Délibération n°2021-03-07

Sur proposition de Monsieur Raymond DÉSILLE, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de ne pas prendre la compétence Mobilités au 31 mars 2021,
- Accepte la proposition de la Région Nouvelle-Aquitaine de déléguer la compétence mobilité locale aux Communautés de Communes non AOM afin de favoriser l'initiative locale,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

4.2 Dispositif Rezo Pouce - Lancement de l'opération

Délibération n°2021-03-08

Sur proposition de Monsieur Raymond DÉSILLE, Vice-Président, le conseil communautaire avec
1 voix contre (M. Eric BERNARDIN)
et 41 voix pour

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud à REZO POUCE à compter du rendu exécutoire de la présente délibération pour une durée de 36 mois,
- Autorise le versement des montants annuels de 5 500€ HT auxquels s'ajoutent pour la première année 7500€ HT de mise en place du dispositif à la SCI REZO POUCE,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la mise en œuvre de l'action REZO POUCE,
- Désigne, conformément aux modalités fixées dans la convention de partenariat, les référents du dispositif REZO POUCE sur le territoire Aunis Sud :
 - o Référents élus :
 - Titulaire : **Monsieur Raymond DESILLE**
 - Suppléant : **Monsieur Emmanuel JOBIN**
 - o Référents techniques :

- Madame **Annabelle GAUDIN**
- Madame **Pauline MENANT-CHAVATTE**

- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

4.3 Commission extracommunautaire « mobilité » - Désignation de deux nouveaux membres

Délibération n°2021-03-09

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'élargir la commission extracommunautaire « mobilités » à 17 membres,
- Elit **Madame Emilie DOUET et Monsieur Bruno CALMONT**, membres de la Commission Extracommunautaire « mobilités »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « mobilités » comme suit :
 - Monsieur François PELLETIER
 - Madame Marie-France MORANT
 - Monsieur Emmanuel JOBIN
 - Madame Micheline BERNARD
 - Monsieur Gilbert BERNARD
 - Monsieur Jean-Michel SOUSSIN
 - Monsieur David CHAMARD
 - Madame Lucile RICHARD
 - Monsieur Julien CEYRAL
 - Monsieur Walter GARCIA
 - Monsieur Didier BARREAU
 - Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU
 - Madame Catherine DESPREZ
 - Monsieur Christian BRUNIER
 - Madame Véronique FRANCHET
 - **Madame Emilie DOUHET**
 - **Monsieur Bruno CALMONT**
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

5. SPORTS

5.1 Opération Vac'en sport – Tarification du printemps 2021 & modification du règlement intérieur

Délibération n°2021-03-10

Sur proposition de Monsieur Gilles GAY, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de valider la mise en place de Vac'en sports pour les vacances de Printemps 2021,
- Décide de valider le règlement intérieur de cette opération dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Décide d'appliquer la tarification validée pour Vac'en sport de février 2021 soit les tarifs suivants :

Tranches de tarification	Tarifs en vigueur
Quotient Familial ≤ 660	38.00 €
Quotient Familial compris entre 661 et 760	46.00 €
Bénéficiaire Allocation de Rentrée Scolaire	60.00 €
Quotient familial ≥ 761	75.00 €
Résident hors territoire communautaire	97.00 €

- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5.2 Volet sport – Subventions – Année 2021

Délibération n°2021-03-11

Sur proposition de Monsieur Gilles GAY, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- donne acte au rapporteur des explications,
- décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre du mois de mars 2021 :

Attribution des subventions aux associations dans le cadre du Sport pour les jeunes de moins de 18 ans

Nom de l'association	Nombre d'enfants CdC Aunis Sud en 2020	Montant de la Subvention 20 € par enfant
Karaté Club Surgérien	24	480 €
Algrefeuille Escrime	12	240 €
SCS Tennis	100	2 000 €
Boxing Club Surgérien	32	640 €
USA Rugby	52	1 040 €
Canton Aunis Football Club	138	2 760 €
Echiquier Surgérien	16	320 €
USA Athlétisme	188	3 760 €

SCS Basket	77	1 540 €
USA Tennis	49	980 €
Surgères Escalade Club	54	1 080 €
Surgères Escrime	19	380 €
Judo Club Aigrefeuillais	60	1 200 €
Les archers d'Hélène	17	340 €
Les Archers Aigrefeuillais	16	320 €
Judo Club Surgérien	71	1 420 €
USA Football	172	3 440 €
SCS Rugby	71	1 420 €
Stade Boisseuillais	35	700 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulettes	48	960 €
Association Club Pongiste Surgérien	10	200 €
Vis ton rêve de sportif	28	560 €
Ciré Sport	67	1 340 €
SCS Handball	68	1 360 €
Taekwondo Club de la Plaine d'Aunis	33	660 €
Tennis club St Georges du Bois	37	740 €
Association sportive Collège Dulin Aigrefeuille	103	2 060 €
SCS Plongée	11	220 €
Aunis sud Triathlon	14	280 €
TOTAL (hors ScS Natation)		32 440 €

Attribution des subventions aux associations dans le cadre des manifestations sportives :

Nom de l'association	Manifestations	Montant de la Subvention
Association Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois	1 200,00 €
Echiquier Surgérien	11ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	300,00 €
SCS Handball	Organisation d'un tournoi régional	500,00

SCS Plongée	Open Surgères sou l'O	1 000,00€
SCS Rugby	6ème Tournoi Serge Riand école de rugby - et 3ème tournoi Jean Filippi	900,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle départementale	250,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	1 000,00 €
Soit un total de		5 150 €

- de réserver la somme de 1 900 € pour l'aide à la formation au regard des formations suivies par les bénévoles des clubs, l'attribution sera effectuée en fin d'année.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. CULTURE

6.1 Volet culture - Subventions – Année 2021

Délibération n°2021-03-12

Sur proposition de Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente, le conseil communautaire à l'unanimité,

- donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud aux associations et aux communes membres dans le cadre de la culture :

- Espace Culturel Le Palace	274 000 €
- Ecole de Musique de la Petite Aunis	41 000 €
- Surgères en scène (Surgères Brass Festival)	4 400 €
- Commune d'Aigrefeuille (site en scène au lac de Frace)	1 400 €
- Compagnie Autour de Peter (spectacles en Aunis)	1 700 €
- Co-temporaire (symposium de sculptures)	1 700 €
- Music Art Diffusion (Festival Sérénade)	400 €
- Académie des cuivres et percussions	2 100 €
- Voix d'Aunis (sacré au féminin)	1 400 €
- 3C Théâtre (suite d'oraisons)	1 000 €
- 3C Théâtre (les mystères du château)	1 200 €
- Comité des fêtes d'Aigrefeuille (cinéma chez nous)	800 €
- Harmonie de Surgères (contribution aux cérémonies)	1 400 €
- Tiers Lieu « A La Motte »	700 €
- En Avant-Première (festival des écritures)	900 €
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

7.1 Salle multisports de Surgères – Marchés de travaux - Attribution des lots

Délibération n°2021-03-13

Sur proposition de Monsieur Pascal TARDY, Vice-Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer les différents marchés de travaux et l'ensemble de leurs pièces constitutives, pour un montant total de 2 039 548,91€ HT soit 2 447 458,69 € TTC et répartis selon les 13 lots suivants :

N°	Libellé	Entreprises retenues	Nature de l'offre et montant HT	Montant total TTC en €
1	VRD	EUROVIA	Offre de Base : 236 915,50 €	284 298,60 €
2	GROS-OEUVRE	ERC HARRANGER	Offre de Base : 567 126,14 €	680 551,37 €
3	CHARPENTE	ACTION BOIS CONSTRUCTION	Offre de Base : 87 141,10 €	104 569,32 €
4	ETANCHEITE - COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUES	SMAC	Offre Variante : 295 067,92 €	354 081,50 €
5	SERRURERIE - METALLERIE	SARL JOYET Pierre et Fils	Offre de Base : 17 175,00 €	20 610,00 €
6	MENUISERIES ALUMINIUM	FRERE CONCEPT	Offre de Base : 102 456,20 €	122 947,44 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE OUVRARD	Offre de Base, après négociation : 134 510,59 €	161 412,71 €
8	TRIBUNE DEMONTABLE	ALCOR EQUIPEMENTS	Offre de Base : 14 120,00 €	16 944,00 €
9	CLOISONS - PLAFONDS	AY GOURAUD	Offre de Base : 66 777,25 €	80 132,70 €
10	CARRELAGE - REVETEMENTS PVC	SOLINOME	Offre de Base : 113 459,25 €	136 151,10 €
11	PEINTURE	GADOUD BRAUD	Offre de Base : 54 297,25 €	65 156,70 €
12	ELECTRICITE	SYNERTEC	Offre de Base : 99 248,80 €	119 098,56 €
13	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	CEME	Offre de Base, après négociation : 251 253,91 €	301 504,69 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D11 du 25 février 2021 – portant sur la passation d'un avenant n°3 en plus-value concernant l'entreprise Guillebeaud Bâtiment pour le marché n°2019-004 concernant les travaux d'extension du siège social de la Communauté de Communes Aunis Sud :

- augmentation du montant du contrat avec une plus-value globale de 2 316 € 23 HT.

Décision 2021D12 du 25 février 2021 portant sur la renonciation de son droit de préemption urbain sur le bien d'une contenance de 12 643 m², cadastré section V n° 376 sis au lieu-dit La Grosse Pierre 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS.

Décision 2021D13 du 26 février 2021 portant sur la mise à disposition de matériel technique et de personnel de la Communauté de Communes Aunis Sud aux communes membres :

- mise à disposition de la nacelle autoportée de la Communauté de Communes aux communes membres qui en feront la demande
- convention d'une durée de 3 ans arrêtant les modalités et les conditions de mise à disposition de ce matériel technique
- tarification applicable à cette mise à disposition, adoptée par le conseil communautaire.

Nacelle autoportée	Sans chauffeur	Avec chauffeur
1 journée	100 euros	200 euros
½ journée	50 euros	100 euros

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h25.

Fait à Surgères, le 19 mars 2021

Le Président,



Jean GORIOUX